

COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2020

SEANCE DE 10H30

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Budget primitif 2020 – *délibération*
- Retour sur les décisions et orientations issues du groupe de travail technique du 23 janvier 2020 - *information*
- Point d'information sur la mise en place de l'animation du Réseau Loire Alerte par le nouveau titulaire du marché - *information*
- Questions diverses

COMITE SYNDICAL

Séance du 4 février 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES

Article	Libellé	Propositions du Président	Vote du Comité Syndical
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	500,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	130 000,00 €	130 000,00 €
616	Primes d'assurance	5 000,00 €	5 000,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	1 000,00 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	500,00 €
6251	Frais de déplacements	500,00 €	500,00 €
Total		138 000,00 €	138 000,00 €

RECETTES

Article	Libellé	Propositions du Président	Vote du Comité Syndical
74741	Participations	55 000,00 €	55 000,00 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	292 352,12 €	292 352,12 €
Total		347 352,12 €	347 352,12 €
Exédent budgétaire		209 352,12 €	209 352,12 €

TOTAL HORS EXEDENT

138 000,00 €

138 000,00 €

COMITE SYNDICAL

Séance du 4 février 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

Lors du débat d'orientations budgétaires 2020, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2020 ont été présentés.

Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à + 37 422.92 €.

Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 292 352.12 €.

Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :

DEPENSES :

TOTAL	138 000.00 €
--------------	---------------------

RECETTES :

TOTAL	347 352.12 €
--------------	---------------------

Excédent budgétaire	209 352.12 €
---------------------	--------------

TOTAL hors excédent budgétaire	138 000.00 €
---------------------------------------	---------------------

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'adopter la participation 2020 pour chaque adhérent fixée à 0.50€ par tranche de 1 000 m³.
2. de voter le budget primitif 2020 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 138 000€.